

**PROCES-VERBAL**

**DE**

**L'ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE**

**DU**

**25 AVRIL 2024**

---

**Présidence** : **Monsieur Vincent GUILLET, Syndic**

**Présents** : **99 citoyennes et citoyens**

**Se sont excusés** : **Madame la Conseillère communale Sylviane Tinguely**  
**Madame la Conseillère communale Jeanine Trinchan**

**Monsieur Michel Bapst**  
**Monsieur Jacques Biemann**  
**Monsieur et Madame Eric et Caroline Masotti**  
**Madame Marie-Thérèse Biemann**  
**Monsieur Frédéric Waeber**  
**Monsieur et Madame Jean-Marc et Martine Hayoz**  
**Monsieur et Madame Laurent et Corinne Yerly**

**Scrutateurs** : **Monsieur Olivier Bourguet**  
**Madame Catherine Grangier**  
**Madame Véronique Gross**  
**Monsieur José Mazzocato**

Au nom du Conseil communal, M. Vincent Guillet a le plaisir d'ouvrir cette assemblée de printemps. Votre présence aujourd'hui, témoigne de votre intérêt pour les affaires de notre commune et de votre volonté de contribuer à son développement. C'est ensemble, grâce à nos échanges et à nos actions que nous pouvons faire avancer les choses et améliorer la vie de chacun d'entre nous. Je vous invite à participer activement aux discussions, à poser vos questions et à partager vos idées. C'est en travaillant ensemble que nous pouvons trouver des solutions aux défis auxquels notre commune est confrontée. Votre voix est importante alors n'hésitez pas à vous exprimer.

Il souhaite à tous une excellente assemblée, fructueuse et enrichissante.



# Assemblée communale

## 25 avril 2024

Assemblée communale du 25 avril 2024

1

Il salue particulièrement la présence de

*Madame la Députée Sandra Lepori  
Monsieur le Député Pierre-Alain Bapst*

*Madame la Conseillère de Paroisse Murielle Sturny et Messieurs les Conseillers de Paroisse  
Bernard Piller et Michel Waeber.*

Comme le stipule l'article 9<sup>bis</sup> de la Loi sur les communes, les assemblées communales sont publiques. Toute personne n'étant pas citoyen actif ayant son domicile politique dans la commune est tenue de le signaler par main levée afin qu'elle ne soit pas comptée dans les personnes ayant droit de vote.

Madame Joëlle Quartenoud, Directrice d'établissement de notre Cercle scolaire s'annonce. Elle est saluée par M. Vincent Guillet.

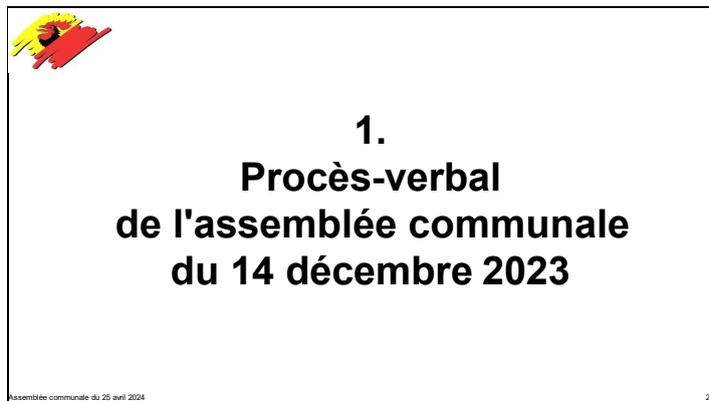
**CONVOCATION** : conformément à l'art. 12 LCo.

Remarque : aucune

**ENREGISTREMENT** : conformément à l'art. 3 al. 2 ReLCo.

Remarque : aucune

## **1. Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 14 décembre 2023.**

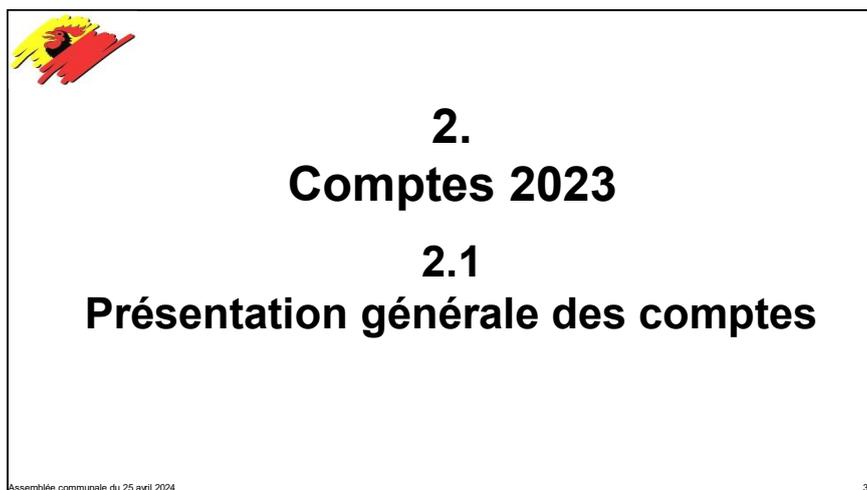


Le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 14 décembre 2023 ne sera pas lu ; il était en consultation auprès du secrétariat communal durant les heures d'ouverture ainsi que sur le site internet de la commune (art. 13 RELCo).

Remarque : aucune

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé.

## 2. Comptes 2023



M. Vincent Guillet passe au point 2 de l'ordre du jour, les comptes 2023. Pour la présentation de ces comptes, et plus particulièrement des points 2.1 et 2.2, M. Guillet donne la parole à M. Olivier Girardin, Conseiller communal responsable du dicastère des finances.

### 3.1. Présentation générale des comptes

Mesdames,  
Messieurs,

Les comptes de l'année 2023 peuvent être qualifiés d'excellents. Le budget prévoyait un bénéfice de 2'780,00 francs, cependant l'exercice boucle avec un bénéfice de l'ordre de 1'611'895,60 francs.

Nous ne devons pas oublier que dans ce résultat est compris la part de la réévaluation du patrimoine de la commune dicté par le passage à MCH2 ; 2'953'000.- francs à amortir sur 10 ans, soit près de 300'000.- francs par année.

Si l'on met de côté ce montant extraordinaire et considéré comme « fictif », le résultat reste donc très bon avec, un montant de 1'316'847.30 francs

Ce qui précède peut être expliqué comme suit :

- Suite à l'entrée en vigueur de MCH2, les impôts sur le revenu et la fortune des années précédentes doivent être réévalués lors du bouclage des comptes sur la base des prestations taxées ou à recevoir, ce qui représente :
  - Pour l'année 2023 : 210'000,00 francs
  - Pour les années 2021-2022 : 514'000,00 francs
- Concernant les impôts particuliers, soit :
  - Impôts sur le bénéfice des personnes morales – années antérieures, plus 38'000,00 francs
  - Prestations en capital, plus 58'500,00 francs
  - Impôt sur les gains immobiliers, plus 116'000,00 francs
  - Impôt sur les mutations, plus 177'000,00 francs

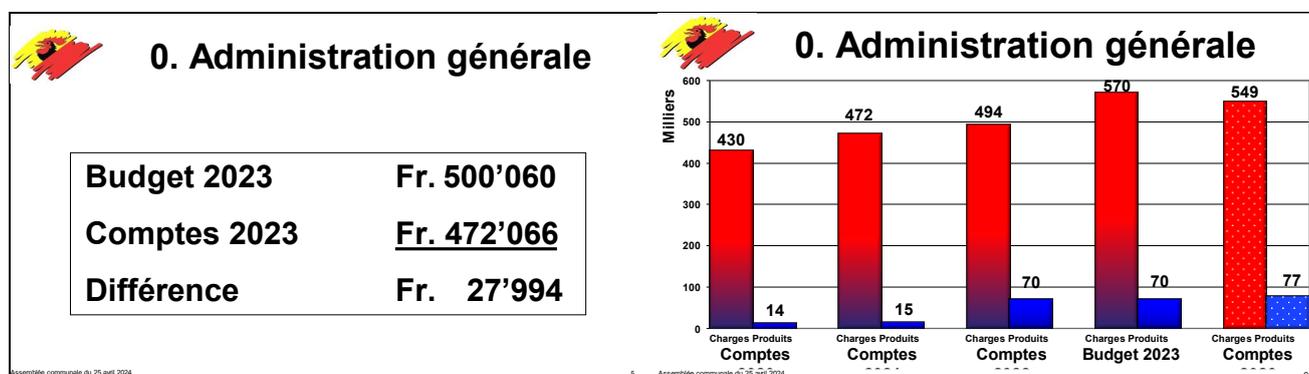
Le solde final découle également d'une gestion rigoureuse de chaque dicastère. Nous soulignons également que certaines charges liées et indépendantes de notre gestion ont aussi été moins élevées que budgétisées.



## 2.2 Compte de résultats

Assemblée communale du 25 avril 2024 4

Les considérations sur les comptes 2023 sont les suivantes :



		Charges	Produits	Exc. de charges
0	ADMINISTRATION GENERALE	Fr. 549'222.66	Fr. 77'156.95	Fr. 472'065.71

**0220.4260.00 Remboursement frais de rappel et poursuites**

Produits : Fr. 5'625.05

Beaucoup de remboursement via les poursuites (Budget 3'000.00).

**0220.3113.00 Matériel informatique**

Charges : Fr. 7'434.00

PC à l'administration communale et serveur de communication moins chers que budgétisés (Budget 9'700.00)

**0220.3130.04 Frais pour l'archivage**

Charges : Fr. 6'960.13

Travaux 2023 moins chers que budgétisés (Budget 13'000.00)

**0220.3158.00 Contrat de maintenance**

Charges : Fr. 54'772.35

Renouvellement des Firewalls pour l'administration et AES pas prévus et plus d'interventions que budgétisées (Budget 48'400.00)

**0290.3120.01 Eau, énergie, combustible - studio et rez**

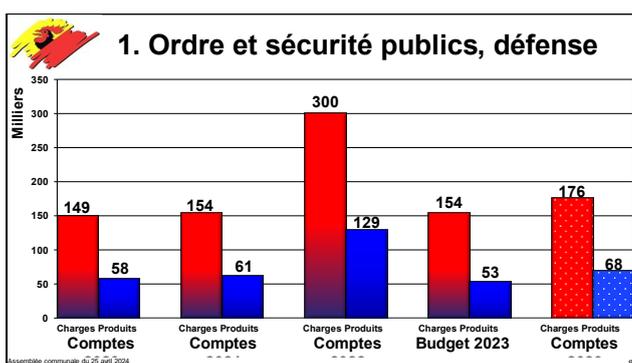
Charges : Fr. 33'344.10

Décompte de charges 2022 facturé en 2023 (Budget 18'500.00)

**1. Ordre et sécurité publics, défense**

<b>Budget 2023</b>	<b>Fr.</b>	<b>100'920</b>
<b>Comptes 2023</b>	<b>Fr.</b>	<b>107'473</b>
<b>Différence</b>	<b>Fr.</b>	<b>-6'553</b>

Assemblée communale du 25 avril 2024



	Charges	Produits	Exc. de charges
<b>1 ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE</b>	<b>Fr. 175'841.95</b>	<b>Fr. 68'369.15</b>	<b>Fr. 107'472.80</b>

**1500.3120.00 Frais d'électricité et de chauffage**

Charges Fr. 2'540.25

Local peu chauffé, moins de consommation que budgétisé (Budget 4'000.00)

**1500.3612.02 Réseau Santé Sarine versement de la taxe non pompier**

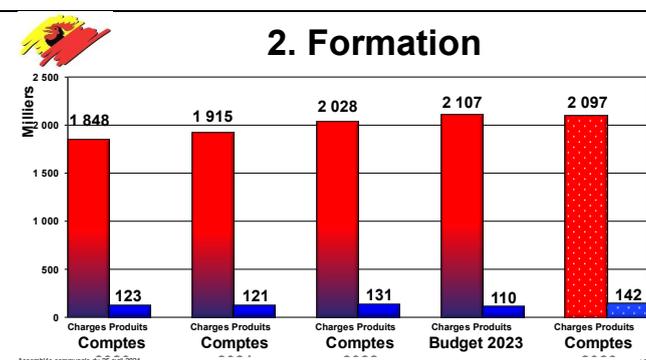
Charges Fr. 21'700.00

En rapport avec le compte 1500.4200.00, taxe d'exemption prélevée – reversée au Réseau Santé Sarine.

**2. Formation**

<b>Budget 2023</b>	<b>Fr.</b>	<b>1'996'660</b>
<b>Comptes 2023</b>	<b>Fr.</b>	<b>1'955'719</b>
<b>Différence</b>	<b>Fr.</b>	<b>40'941</b>

Assemblée communale du 25 avril 2024



	Charges	Produits	Exc. de charges
<b>2 FORMATION</b>	<b>Fr. 2'097'470.70</b>	<b>Fr. 141'751.38</b>	<b>Fr. 1'955'719.32</b>

**2120.3100.00 Matériel de bureau, fournitures scolaires**

Charges : Fr. 8'495.00

Une classe supplémentaire (Budget 6'220.00)

**2120.3171.00 Excursions et camps**

Charges : Fr. 68'106.95

Trajets à la piscine de Marly plus élevés que budgétisés car dès la rentrée 2023, une entreprise privée de transport a été mandatée pour ce travail (Budget 54'220.00)

**2170.3010.00 Traitement du personnel de conciergerie**

Charges : Fr. 68'679.00

Plus d'heures de conciergerie – un employé était en arrêt maladie. En relation avec les comptes 2170.3010.09 Remboursement de salaires du personnel par les assurances et 2170.3130.05 Frais de conciergerie externe (Budget 60'200.00)

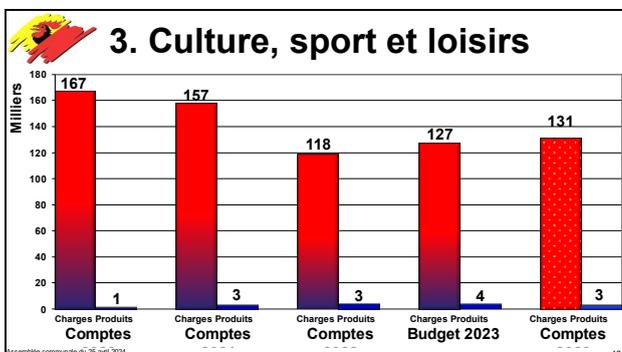
### 2180.4260.00 Participation des parents aux unités AES

Charges : Fr. 82'036.35

Augmentation de la fréquentation des enfants (Budget 70'000.00)

3. Culture, sport et loisirs	
Budget 2023	Fr. 123'000
Comptes 2023	Fr. <u>128'339</u>
Différence	Fr. -5'339

Assemblée communale du 25 avril 2024 11



	Charges	Produits	Exc. de charges
3 CULTURE, SPORT ET LOISIRS	Fr. 131'043.85	Fr. 2'704.40	Fr. 128'339.45

### 3410.3144.01 Entretien Place de sports

Charges : Fr. 18'114.20

Frais d'entretien et apport d'engrais plus élevés que budgétisés (Budget 12'000.00)

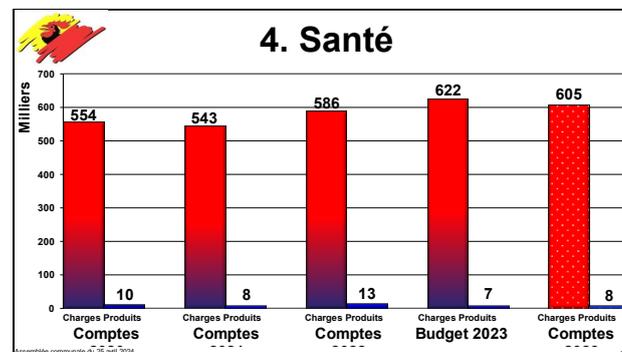
### 3420.3636.00 Passeport vacances et colonies

Charges : Fr. 1'600.00

Plus de participation à la colonie du Mouret (Budget 1'200.00)

4. Santé	
Budget 2023	Fr. 615'380
Comptes 2023	Fr. <u>596'935</u>
Différence	Fr. 18'445

Assemblée communale du 25 avril 2024 13



	Charges	Produits	Exc. de charges
4 SANTE	Fr. 604'733.80	Fr. 7'798.75	Fr. 596'935.05

### 4120.3631.00 Participation subvention frais accompagnement des personnes âgées

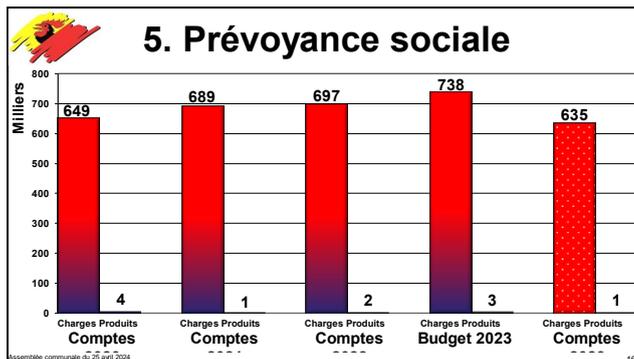
Charges : Fr. 258'319.35

Charges liées, moins facturées que budgétisées (Budget 271'800.00)

**5. Prévoyance sociale**

<b>Budget 2023</b>	<b>Fr. 735'180</b>
<b>Comptes 2023</b>	<b>Fr. 633'083</b>
<b>Différence</b>	<b>Fr. 102'097</b>

Assemblée communale du 25 avril 2024 15



	Charges	Produits	Exc. de charges
5 PREVOYANCE SOCIALE	Fr. 634'554.46	Fr. 1'471.70	Fr. 633'082.76

**5720.3611.00 Part LASoc, aide matérielle et mesures insertion sociale MIS**

Charges : Fr. 48'074.80

Charge liée – moins d'aide que budgétisée (Budget 87'550.00).

**5790.3612.00 Frais d'assistance Soins Santé Haute Sarine**

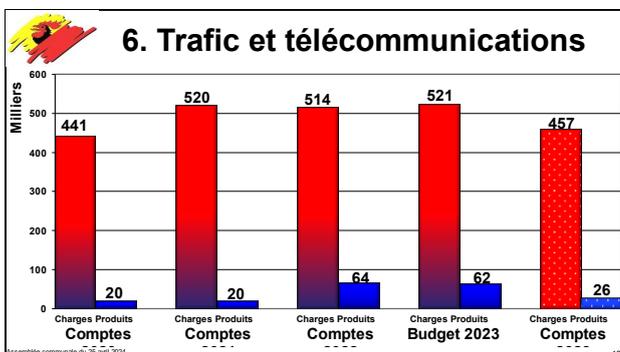
Charges : Fr. 65'025.70

Géré par le SSHS. Moins de sollicitation d'aide sociale que budgétisée. Chiffre pour le budget communiqué par le Service de l'action sociale (Budget 117'000.00).

**6. Trafic et télécommunications**

<b>Budget 2023</b>	<b>Fr. 458'970</b>
<b>Comptes 2023</b>	<b>Fr. 431'424</b>
<b>Différence</b>	<b>Fr. 27'546</b>

Assemblée communale du 25 avril 2024 17



	Charges	Produits	Exc. de charges
6 TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS COMMUNICATIONS	Fr. 456'977.39	Fr. 25'553.65	Fr. 431'423.74

**6150.3141.02 Entretien éclairage public**

Charges: Fr. 7'724.30

Réparation candélabre suite à des accidents – route de Frontin et route de la Gruyère et en rapport avec le compte 6150.4260.01 Remboursement d'assurances pour CHF 4'832.20 (Budget 0.00)

**6150.3300.10 Amortissements planifiés routes**

Charges: Fr. 106'660.95

L'amortissement des routes AF a été mis sous les chapitres 8120.XX (Budget 177'070.00).

**6150.4660.00 Amortissements des subventions fédérales**

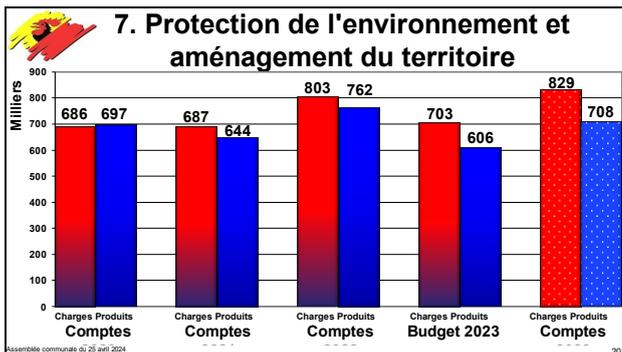
Charges: Fr. 4'515.00

L'amortissement des subventions des routes AF a été mis sous les chapitres 8120.XX. (Budget 21'820.00). Ce commentaire concerne tous les amortissements des subventions des routes AF.

**7. Protection de l'environnement et aménagement du territoire**

<b>Budget 2023</b>	Fr.	<b>96'820</b>
<b>Comptes 2023</b>	Fr.	<b>120'590</b>
<b>Différence</b>	Fr.	<b>-23'770</b>

Assemblée communale du 25 avril 2024 19



	Charges	Produits	Exc. de charges
<b>7 PROTECTION - AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT</b>	Fr. 828'979.16	Fr. 708'388.70	Fr. 120'590.46

**7101.3105.00 Achat d'eau du GAME (Groupement d'adduction du Mouret et environs)**  
Charges : Fr. 21'994.45

Moins d'achat d'eau potable au GAME suite aux conditions météo favorables (Budget 30'000.00)

**7101.3111.01 Achat de compteurs**  
Charges : Fr. 11'457.85

Plus de nouveaux compteurs installés et plusieurs remplacements de compteurs défectueux (Budget 6'000.00)

**7101.3143.00 Entretien du réseau d'eau**  
Charges : Fr. 44'567.35

Deux fuites conséquentes qui ont engendré des frais beaucoup plus élevés que budgétisé (Budget 21'650.00)

**7301.3130.00 Frais d'élimination des déchets**  
Produits : Fr. 41'397.85

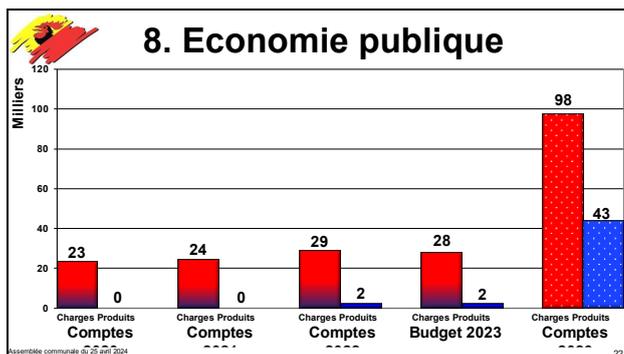
Ajustement de la répartition des frais de transport entre les déchets et déchets spéciaux. Plus de déchets ménager éliminés et nette augmentation des coûts d'élimination des déchets ménagers due principalement à une forte hausse des prix du transport dans le courant de l'année 2023 (budget 25'000.00).

**7301.3130.00 Frais d'élimination des déchets spéciaux**  
Charges : Fr. 60'196.40

Ajustement de la répartition des frais de transport entre les déchets et déchets spéciaux (Budget 80'000.00)

8. Economie publique		
<b>Budget 2023</b>	Fr.	<b>25'460</b>
<b>Comptes 2023</b>	Fr.	<b>54'329</b>
<b>Différence</b>	Fr.	<b>-28'869</b>

Assemblée communale du 25 avril 2024 21



	Charges	Produits	Exc. de charges
8 ECONOMIE	Fr. 97'657.20	Fr. 43'328.60	Fr. 54'328.60

#### 8120.3300.10 Amortissements planifiés routes

Charges : Fr. 70'412.40

Reclassement des amortissements des routes AF (Budget 0.00)

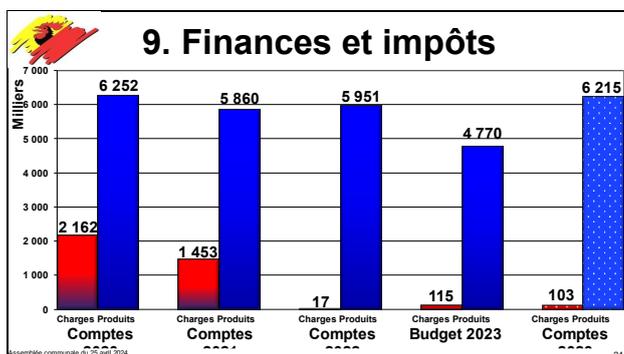
#### 8120.4660.00 Amortissements des subventions fédérales

Charges : Fr. 17'303.00

Reclassement des amortissements des routes AF – en lien avec les comptes 6150.4660.XX (Budget 0.00)

9. Finances et impôts		
<b>Budget 2023</b>	Fr.	<b>4'655'230</b>
<b>Comptes 2023</b>	Fr.	<b>6'111'853</b>
<b>Différence</b>	Fr.	<b>-1'456'623</b>

Assemblée communale du 25 avril 2024 23



	Charges	Produits	Exc. de produits
9 FINANCES ET IMPOTS	Fr. 103'496.38	Fr. 6'215'349.87	Fr. 6'111'853.49

#### 9100.4000.00 Impôt sur le revenu des personnes physiques – année fiscale

Produits : Fr. 3'162'000.00

Adaptation solde décomptes 2023 à recevoir (budget 3'014'500.00)

#### 9100.4000.10 Impôt sur le revenu des personnes physiques – années précédentes

Produits : Fr. 414'712.45

Adaptation solde décomptes 2021-2022 à recevoir (Budget 0.00).

#### 9100.4001.00 Impôt sur la fortune des personnes physiques – années précédentes

Produits : Fr. 99'110.90

Adaptation solde décomptes 2021-2022 à recevoir (Budget 0.00).

#### 9100.4022.00 Impôt sur les gains immobiliers et les plus-values

Produits : Fr. 185'955.05

Beaucoup de transactions immobilières bénéficiaires durant l'exercice (Budget 70'000.00).



## Compte de résultats

Total des revenus	Fr. 7'291'873.15
Total des charges	<u>Fr. 5'679'977.55</u>
Excédent de revenus	Fr. 1'611'895.60

Assemblée communale du 25 avril 2024 25

### 3.3. Comptes des investissements

M. Olivier Girardin passe aux comptes des investissements.



## 2.3 Comptes des investissements

Assemblée communale du 25 avril 2024 26

M. Girardin ne cite que les plus importants :

		Charges	Produits
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS	Fr. 83'549.08	

**3410.5040.02 Rénovation du stand buvette UST**  
Charges : Fr. 59'545.08

Le dépassement du budget s'explique par un changement de choix pour le sol. Au départ, il était prévu de poser un simple Novillon, mais le mauvais niveau du sol nous a obligé à faire une chape afin de le mettre de niveau.

		Charges	Produits
6	TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS	Fr. 74'503.97	

**6150.5010.10 Réfection route d'Arconciel – crédit d'étude**

Charges : Fr. 70'432.92

et

**6155.5010.11 Place parc église et place jeux PE – crédit d'étude**

Charges : Fr. 4'071.05

Ces deux projets sont en cours d'étude.

		Charges	Produits
7	CULTURE, SPORT ET LOISIRS	Fr. 83'315.75	Fr. 141'288.30

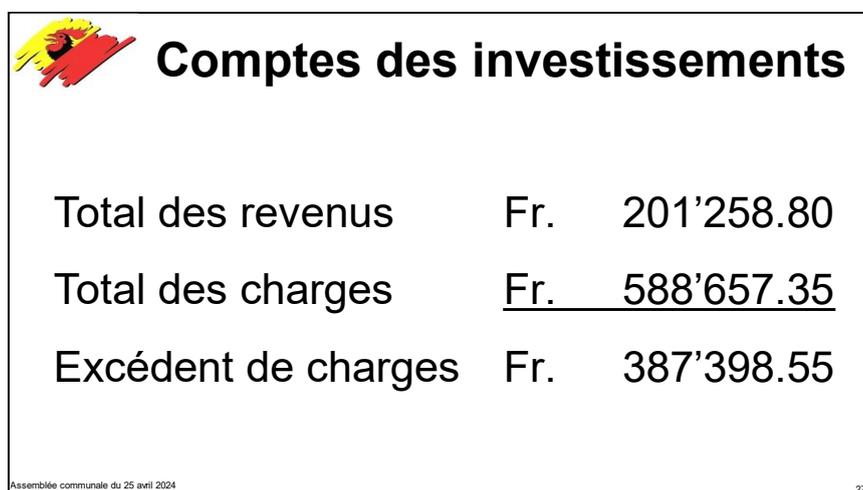
**7101.5031.03 Etude hydrogéologique – source du Moulin**  
 Charges : Fr. 47'338.75

Les phases 1 et 2 sont terminées, le budget global est respecté.

		Charges	Produits
8	ECONOMIE PUBLIQUE	Fr. 347'288.55	Fr. 59'970.50

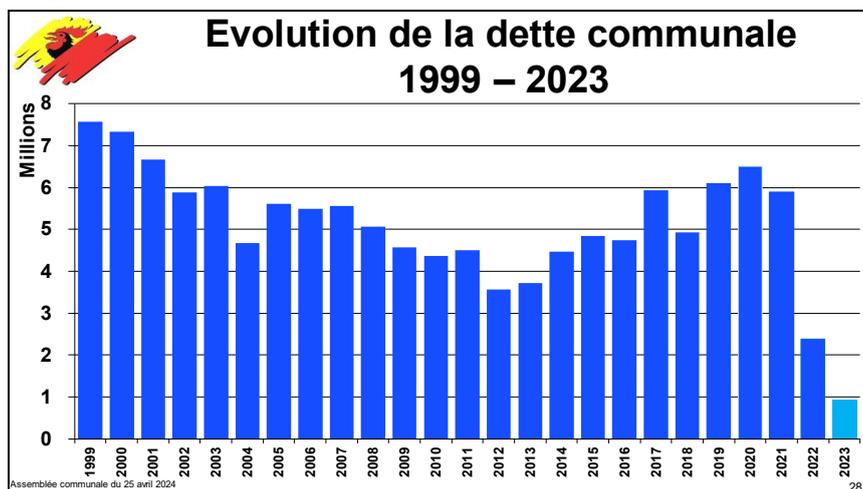
**8120.5010.08 et 8120.5010.09 Réfection des routes AF – 4<sup>e</sup> étape**

Les réfections des routes communales et privées sont terminées. En attente des dernières factures pour l'établissement du décompte final.

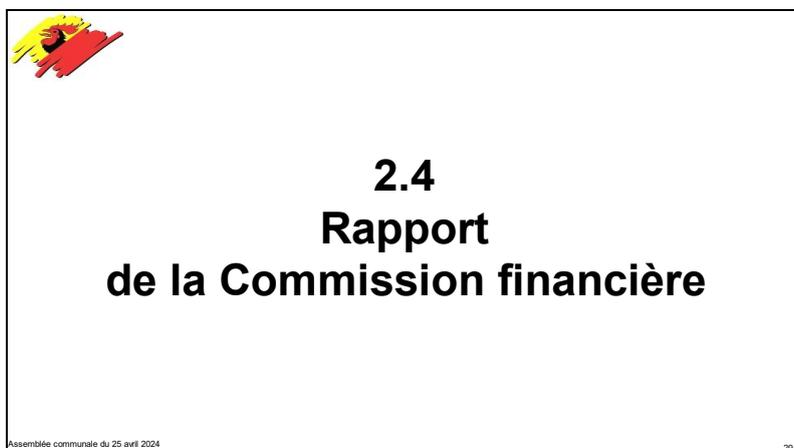


### Evolution de la dette communale

Dette nette au 31.12.2023 926'615.87  
 Dette nette par habitant (1'531 habitants) 607.00



M. Vincent Guillet remercie M. Girardin pour ses explications et donne la parole à M. Sylvain Probst, Président de la commission financière pour le rapport de celle-ci.



#### Rapport de la Commission financière

*La Commission Financière s'est réunie le 25 mars 2024 pour examiner le contrôle des comptes 2023.*

*Nous avons reçu de M. Benoît Andrey de la société fiduciaire BDO SA, le rapport de révision sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2023. La comptabilité et les comptes annuels de l'exercice ont été établis selon les dispositions légales et réglementaires. La révision a été effectuée pour la deuxième fois selon les nouvelles normes d'établissement des comptes MCH2. Le rapport établi le 13 mars 2024 est sans réserve, ni remarque particulière. Avec l'introduction de MCH2, les comptes annuels sont complétés par un rapport de gestion ainsi que par des indicateurs financiers. Lors de cette séance, nous avons pu poser toutes les questions que nous avons jugées nécessaires auprès des représentants du Conseil Communal et de l'Administration Communale. Nous avons reçu des réponses en toute transparence, claires et précises de MM. Guillet – Syndic, et Girardin – Responsable des Finances, ainsi que de Mmes Minguely – Caissière Communale et Roulin – Perceptrice des impôts. Il ressort des comptes un magnifique excédent de revenus d'environ 1.6 mio ; le résultat net étant de CHF 1'611'895.60.*

*La Commission financière relève que :*

- Les charges sous la gestion directe du Conseil Communal sont bien maîtrisées et les charges liées, qui ne sont pas sous la gestion directe du Conseil Communal, sont inférieures grâce à des décomptes finaux positifs. Ces décomptes variant d'une année à l'autre ne peuvent pas être anticipés.*
- Les rentrées fiscales taxées sont supérieures aux estimations et une provision pour les taxations en cours a été faite de manière prudente. L'estimation des impôts courants dans les budgets est faite sur la base des prévisions du service cantonal des contributions. L'estimation des impôts spéciaux, variant d'une année à l'autre, peuvent difficilement être anticipés dans les budgets.*
- L'introduction de la nouvelle norme MCH2 a nécessité de réévaluer les biens de la commune pour un montant de 2'959'483.-. Cette revue a pour conséquence un bénéfice comptable extraordinaire d'environ 300'000.- sur l'exercice mais elle n'impacte en aucun cas les liquidités de la commune.*

*Selon l'appréciation de la fiduciaire BDO SA et sur la base des vérifications effectuées, celle-ci recommande l'approbation des comptes annuels qui vous sont soumis. La commission financière, à l'unanimité de ses membres présents, se joint à l'avis de la fiduciaire et recommande à l'assemblée de les approuver.*

*La Commission Financière remercie le Conseil Communal dans son ensemble pour son travail et pour la très bonne maîtrise des charges de fonctionnement. Nous remercions également Mmes Minguely et Roulin pour leur disponibilité et leur travail.*

M. Guillet remercie M. Probst pour la lecture du rapport de la commission financière

La parole est à l'assemblée.



Au sujet des **comptes de résultats ou d'investissement**

**Questions** :

**Mme Chantal Freymond** Elle constate dans la rubrique « créances fiscales » en 2022, moins 1.5 mio et en 2023 moins 2.5 mio...A quoi correspondent ces chiffres ? Est-ce que c'est en raison de la nouvelle comptabilité MCH2 ?

**M. Vincent Guillet** Après s'en être référé à Mme Minguely et Mme Roulin répond. Il s'agit d'une estimation des taxations fiscales qui n'ont pas encore été traitées par le Service cantonal des contributions. Il s'agit d'une rubrique dans le bilan et pas dans le compte de résultat.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur Guillet passe aux votes des comptes de fonctionnement et d'investissement. Pour ces deux points, il précise qu'il s'agit de donner décharge des comptes au Conseil communal, par conséquent le Conseil ne vote pas.

<b>Compte de résultats vote</b>	
Total des revenus	Fr. 7'291'873.15
Total des charges	<u>Fr. 5'679'977.55</u>
Excédent de revenus	Fr. 1'611'895.60

Assemblée communale du 25 avril 2024 31

**Vote** : **Les comptes de résultats 2023 sont acceptés à l'unanimité.**



## Comptes des investissements vote

Total des revenus	Fr.	201'258.80
Total des charges	Fr.	<u>588'657.35</u>
Excédent de charges	Fr.	387'398.55

**Vote** : Les comptes des investissements 2023 sont acceptés à l'unanimité.

## 2.5. Rapport de gestion



## 2.5. Rapport de gestion

Il s'agit du rapport de gestion annuel du Conseil communal, conformément à l'art. 19 de la Loi sur les finances communales (LFCo).

Ce rapport est présenté chaque année, en même temps que les comptes, comme outil d'information pour faire état des principales activités et des évolutions importantes durant l'année écoulée.

Ce rapport est public et se trouve sur notre site Internet avec les autres documents relatifs à cette assemblée. J'invite les citoyennes et citoyens à consulter ce rapport. Si quelqu'un le désire, il peut en faire la demande à l'administration pour obtenir une version imprimée de ce rapport.

L'assemblée en prend acte mais ne vote pas ce rapport de gestion.

Ce rapport était à disposition sur le site internet de la commune et à disposition au bureau communal, dès lors je vais vous donner quelques informations qui se trouvent dans ce rapport de gestion



## Rapport de gestion 2023

Commune de Treyvaux

### Rapport de gestion 2023



Assemblée communale du 25 avril 2024

- Rapport du Conseil communal sur la gestion de la Commune de Treyvaux.
- Informations importantes, des projets en cours et futurs et des décisions prises au cours de l'année 2023.

Durant l'année 2023, le Conseil communal a pris part régulièrement à la vie locale et à la vie des sociétés, aux manifestations sportives ou culturelles. Ce sont 469 heures de vacations.

Le Conseil communal a rendu visite à 2 personnes à l'occasion de leur 90e anniversaire. Nous avons organisé le traditionnel souper des jeunes citoyens où 16 jeunes ont été invités mais seuls 7 ont participé à cette journée. Nous avons également soutenu le traditionnel Noël des Aînés organisé par les Amis de St-Pierre-de-Treyvaux où plus de 130 aînés se sont inscrits.

### Cabinet médical

Le Conseil communal peut vous annoncer qu'un couple de médecins va reprendre le cabinet médical de Madame la Doctresse Pache d'ici l'été 2025.

### Service officiel de curatelles de la Haute-Sarine

On observe, d'une manière générale, une augmentation constante des mandats attribués par la Justice de paix. La multiplicité et le cumul des problématiques sociales, des problématiques d'endettement et l'évolution juridique de la relation aux personnes concernées se font ressentir. Le service va déménager durant l'année 2024 au MIC à Marly. Notre chef de service, Monsieur Jean-Louis Sciboz, a pris sa retraite au printemps 2023. Pour le remplacer, nous avons engagé Monsieur Gabriel Deblaise



## Rapport de gestion 2023

- 469 heures de vacations
- 2 personnes 90e anniversaire.
- 16 jeunes invités, 7 présents
- Couple de médecins généralistes
- En 2024 au MIC à Marly
- Monsieur Jean -Louis Sciboz
- Monsieur Gabriel Deblaise



**Délégations et réceptions**



**Cabinet medical**



**Service officiel des curatelles de la Haute-Sarine**

Assemblée communale du 25 avril 2024 35

### Cercle scolaire de Treyvaux

L'école de Treyvaux compte tous les degrés allant de l'école enfantine jusqu'à ceux de l'école primaire (de la 1H à la 8H). De ce fait, l'école de Treyvaux représente un cercle scolaire sur un même site mais dans deux bâtiments séparés. A la rentrée d'août 2023, une classe supplémentaire a été ouverte. A la fin 2023, l'école comptait 170 élèves 44 élèves en classes enfantines répartis dans 2 classes avec une équipe de 3 enseignants • 126 élèves en classes primaires, répartis dans 7 classes avec une équipe de 16 enseignants.

Le service de logopédie, psychologie et psychomotricité est proposé aux élèves de la scolarité obligatoire. Ce service a pour objet d'aider les élèves par des examens, des conseils et des mesures de soutien en matière de psychologie et de leur apporter une aide pédagogico-thérapeutique par le biais de bilans, de conseils et de thérapie en matière de logopédie et de psychomotricité. Le ou la thérapeute collabore avec les parents, le corps enseignant, le service médico-scolaire et toute personne intervenant auprès de l'élève. Les examens individuels, les mesures de soutien et les traitements sont subordonnés à l'accord des parents. Pour l'école de Treyvaux, les suivis de logopédie et de psychologie sont assurés sur le site de l'école, les séances de psychomotricité ont lieu à Farvagny. Une travailleuse sociale à un taux d'activité de 20 % a été engagée à la rentrée scolaire 2023. A la fin 2023, au total 36 élèves étaient concernés par un suivi de ce service : Psychomotricité 6 élèves, en suivi Logopédie 21 élèves en suivi et Psychologie 9 élèves en suivi.

Une nouvelle responsable de l'accueil extrascolaire a été engagée à la rentrée 2023. Il s'agit de Madame Morgane Jaquier

 <b>Rapport de gestion 2023</b>	
<b>Cercle scolaire de Treyvaux</b>	En 2023            170 élèves 44 élèves classes enfantines 126 élèves classes primaires
<b>logopédie et de psychologie psychomotricité</b>	Psychomotricité 6 élèves Logopédie            21 élèves Psychologie            9 élèves
<b>Accueil extrascolaire</b>	Madame Morgane Jaquier

Assemblée communale du 25 avril 2024 36

Pour nos sociétés, 2023 aura été marquée par les 45ans du chœur d'enfants Lè Grijon qui ont joué un conte-musical « Par-dessus les nuages ».

Nous avons également eu les 50 ans de l'Arbanel et les 30 ans du Pop-Corn Théâtre, un week-end de spectacles, de musique, d'ateliers à travers le village nous ont été offerts, bénéficiant même d'un chapiteau avec la troupe Gommelette et Gabatcho.



## Rapport de gestion 2023

### Culture-Loisirs

45 ans Lè Grijon

50 ans L'Arbanel



Concernant les routes, le programme de réfection des chemins et routes à vocation agricole appelé route A.F s'est terminé en 2023, il nous aura fallu 10 ans pour réaliser la réfection de plus de 10 km de routes. Ces travaux ont bénéficié d'environ 57% de subventions du canton et de la confédération.



## Rapport de gestion 2023

### Routes

Chemin de Vers -St-Pierre

Chemin du Moulin



Nous avons 125 chiens enregistrés. La Commune est recouverte de forêts sur 175 hectares s'étendant du bord de la Petite Sarine au sommet du Cousimbert  
Le nombre d'exploitations agricoles sur le territoire treyvalien reste stable avec 27 domaines pour une surface agricole utile totale d'environ 726 hectares.



## Rapport de gestion 2023

125 chiens



**CHIENS**

175 hectares



**FORÊTS**

27 domaines pour une surface agricole, d'environ 726 hectares.



**AGRICULTURE**

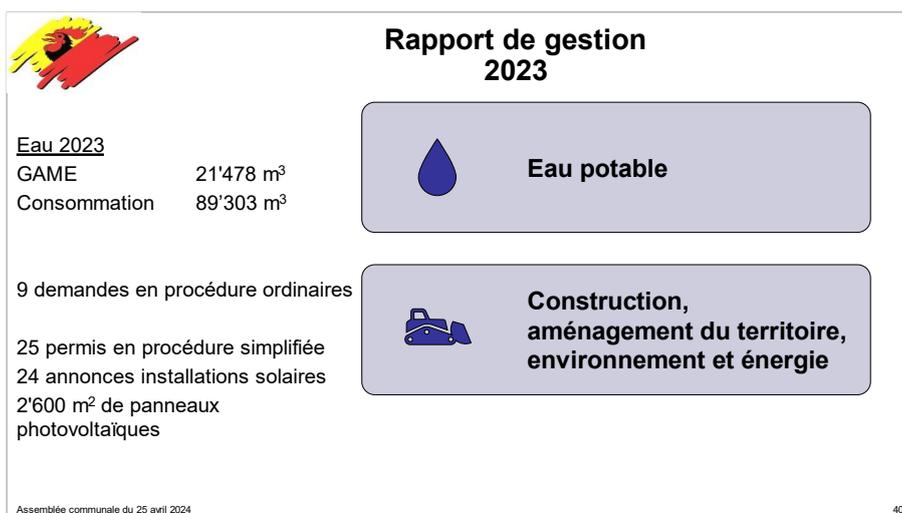
### Pour l'eau potable

Sur les 89'303 m<sup>3</sup> utilisés, 22'478 m<sup>3</sup> ont été achetés au GAME, groupement d'adduction d'eau Le Mouret et environ.

En 2023, la commune a reçu 9 demandes de permis de construire en procédure ordinaires, c'est-à-dire soumises à l'enquête publique.

25 permis de construire en procédure simplifiée, c'est-à-dire en enquête restreinte (changement de chauffage, cabanon de jardin, couvert à voiture, ravalement de façades etc...)

24 annonces pour des installations solaires ont été adressées à la commune pour environ 2'600 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques. 793 m<sup>2</sup> pour la plus grande installation et 17 m<sup>2</sup> pour la plus petite.



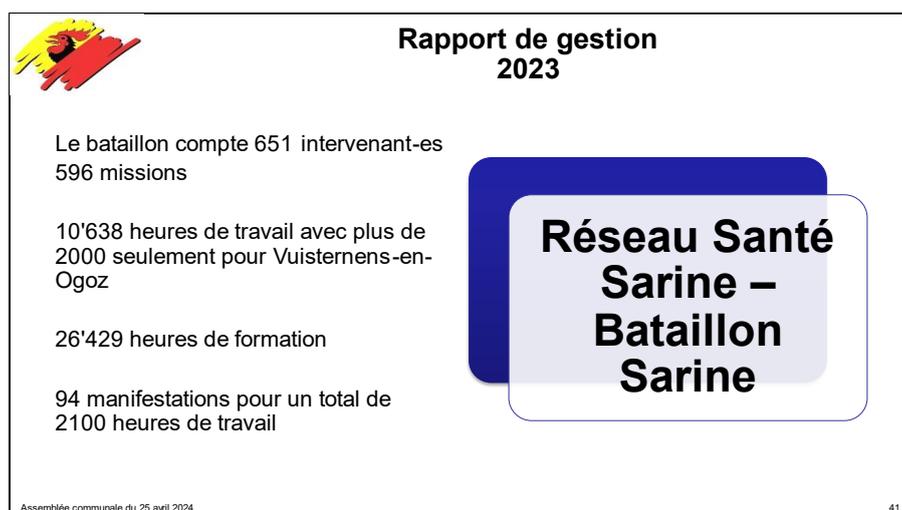
### Réseau Santé Sarine

L'année 2023 est à marquer d'une pierre blanche pour le bataillon. Il s'agissait en effet de son premier exercice, après la régionalisation des corps de sapeurs-pompiers consécutive à l'entrée en vigueur de la Loi sur la défense incendie et les secours (LDIS). Le bataillon est intégré à la direction secours du Réseau santé de la Sarine (RSS).

En chiffres, le bataillon compte 651 intervenant-es (583 hommes, 68 femmes) au 1er janvier 2024. Le bataillon a effectué 596 missions : 231 principales et 365 subsidiaires. 10'638 heures de travail avec plus de 2000 seulement pour l'incendie des caves de Vuisternens-en-Ogoz ont été réalisées en intervention.

26'429 heures de formation ont été suivies par les membres du bataillon et ces derniers ont en plus participé à 3952 heures de cours cantonaux et fédéraux.

Le bataillon a été sollicité lors de 94 manifestations pour un total de 2100 heures de travail



Durant l'année 2023, le personnel du SSSH (Service Social Haute-Sarine) et les membres de la Commission sociale œuvrant pour l'entente intercommunale de la Haute-Sarine ont traité 74 dossiers répartis comme suit :

41 nouvelles situations se sont annoncées au SSSH :

15 demandes ont abouti à une aide financière

21 demandes ont abouti à une aide administrative et personnelle, ou une orientation

5 demandes ont été classées sans suite.

33 dossiers déjà ouverts ont continué à être suivis :

26 dossiers pour une aide matérielle

7 dossiers pour une aide administrative et personnelle.

Le nombre de dossiers suivis et traités par le Service social de la Haute-Sarine n'a pas connu de variation significative en comparaison à 2022. Cependant, une augmentation des situations complexes a été remarquée.



### Rapport de gestion 2023

41 nouvelles situations se sont annoncées au SSSH

15 demandes ont abouti à une aide financière

21 demandes ont abouti à une aide administrative et personnelle, ou une orientation 5 demandes ont été classées sans suite.

33 dossiers déjà ouverts ont continué à être suivis

26 dossiers pour une aide matérielle

7 dossiers pour une aide administrative et personnelle.

**Service social  
de la Haute-  
Sarine - 2023**

Assemblée communale du 25 avril 2024

42

La parole est à l'Assemblée. Avez-vous des questions au sujet du rapport de gestion du Conseil communal.



## Questions ?

Assemblée communale du 25 avril 2024

43

**Question : aucune**

L'assemblée en prend acte mais ne vote pas sur ce rapport de gestion.

### 3. Plan financier 2024 à 2028



M. Vincent Guillet rappelle qu'un plan financier est une projection et une estimation des charges et des produits pour une période déterminée. Au niveau communal, il sert surtout à prévoir des investissements et les conséquences de ceux-ci sur les charges annuelles d'amortissement et d'intérêts. M. Guillet rappelle que l'assemblée ne vote pas le plan financier, elle en prend simplement acte.

Pour la présentation du plan financier pour les années de 2024 à 2028, il passe la parole à M. Olivier Girardin, responsable du dicastère des finances.

#### Présentation

Dans le plan financier 2024 – 2028, il a été tenu compte des intérêts bancaires à un taux moyen de 3 % pour les investissements futurs.

Selon nos projections, les rentrées fiscales restent en légère augmentation, cependant, les constructions arrivant à termes et les terrains à bâtir disponibles se raréfiant, nous imposent de la prudence.

Ce plan ne tient pas compte d'une éventuelle dégradation conjoncturelle induite par la situation géopolitique actuelle et incertaine.

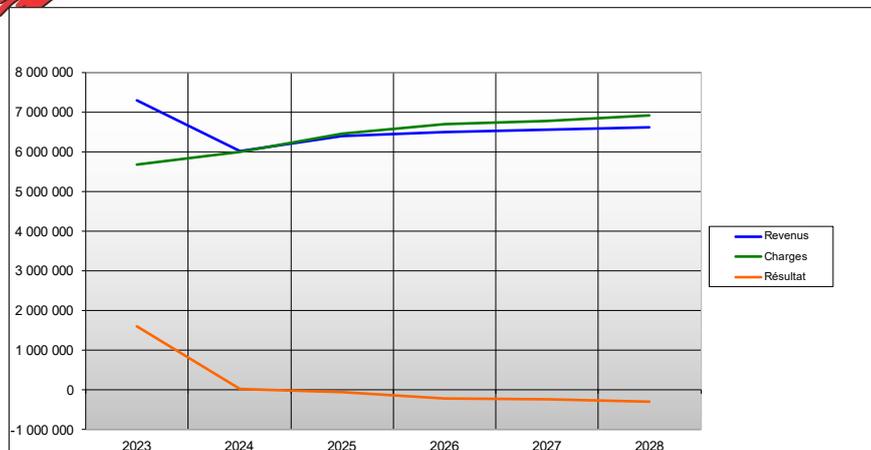
Comme vous pourrez le constater, le Conseil communal prévoit la poursuite de sa politique d'investissements concernant les routes, les infrastructures et bâtiments communaux, soit entre autres pour 2024 et 2025 :

- L'aménagement du cimetière qui sera entrepris durant le printemps 2024
- L'achat du cabinet médical permettant l'arrivée de nouveaux médecins
- La réalisation du projet de la station de pompage de la source du Moulin, comprenant également le remplacement des conduites
- La réfection de la route Treyvaux-Arconciel
- La réfection des vestiaires de l'UST
- La construction de places de parking sous l'église

Au regard des investissements planifiés, nous pouvons constater que le résultat à court terme ne sera plus positif, cela même si la courbe des revenus augmente faiblement. Dès lors une potentielle augmentation des impôts sera à prévoir.



## Evolution du compte de résultats



Assemblée communale du 25 avril 2024

45



## Liste des projets

**2024 - Estimation : 374'000.-**

- Report: Mise à ciel ouvert ruisseau des Arbagnys  
Report: ./ Subvention 72%
- Report: Rénovation du stand buvette UST
- Report: Rénovation de la buvette du stand tir 300m
- Report: Source du Moulin – avant-projet/projet/mise à l'enquête
- Report: Projet d'étude - route d'Arconciel
- Report: Etude places de parc centre du village

Assemblée communale du 25 avril 2024

46



## Liste des projets

**2024 - suite**

Nouveau 2024:

- Remplacement des installations sanitaires halle de gym
- Investigations ancienne décharge en Purlau  
./ Subvention 70%
- Cimetière - aménagement  
./ Participation Commune le Mouret

**Total dépenses d'investissement 2024 : 660'000.-**

**Total recettes d'investissement 2024 : 286'000.-**

Assemblée communale du 25 avril 2024

47



## Liste des projets

**2025 - Estimation : 7'270'000. -**

- Achat locaux du médecin et transformation
- Parking sous l'église
- Place de jeux – école
- Réfection escalier devant petite école
- Révision partielle du PAL - étape 1



## Liste des projets

**2025 - suite**

- Source du Moulin - station pompage
- Source du Moulin - remplacement conduites
- Route Treyvaux -Arconciel
- Réfection vestiaires UST
- Crédit d'étude infrastructures scolaires et sportives



## Liste des projets

**2026 - Estimation : 1'050'000. -**

- Révision partielle du PAL - étape 2
- Nouveau réservoir d'eau potable

**2027 - Estimation : 0.-**

- Aucun investissement prévu en 2027

**2028 - Estimation : 0.-**

- Aucun investissement prévu en 2028

Merci pour votre attention.

M. Vincent Guillet remercie M. Olivier Girardin pour ses explications et donne la parole à M. Sylvain Probst, Président de la Commission financière.



## Plan financier 2024 – 2028

# Rapport de la Commission financière

Assemblée communale du 25 avril 2024

51

### Rapport de la commission financière

*MM. Guillet et Girardin ainsi que Mmes Minguely et Roulin nous ont informés et donnés les détails du plan financier 2024 – 2028. Les hypothèses d'évolution définies pour l'élaboration du plan financier nous paraissent pertinentes. Nous relevons que la planification financière est à l'équilibre en 2024 et quasiment à l'équilibre en 2025. A partir de 2026, les charges seront supérieures aux excédents. Une priorisation des investissements sera certainement à prévoir. Malgré des bons résultats ces dernières années, l'équilibre budgétaire reste un exercice difficile pour notre commune et nécessaire pour notre indépendance.*

*Pour terminer, la commission financière remercie le Conseil Communal dans son ensemble pour son engagement et son précieux travail. J'aimerais également remercier mes collègues de la Commission Financière, Mme Corinne Yerly, MM Julien Bianchi, Raphaël Roulin et Jacques Biemann pour leur engagement et le travail effectué dans une très bonne ambiance.*

M. Guillet remercie M. Probst pour la lecture du rapport de la Commission financière.

a parole est à l'Assemblée.



## Plan financier 2024 – 2028

# Questions ?

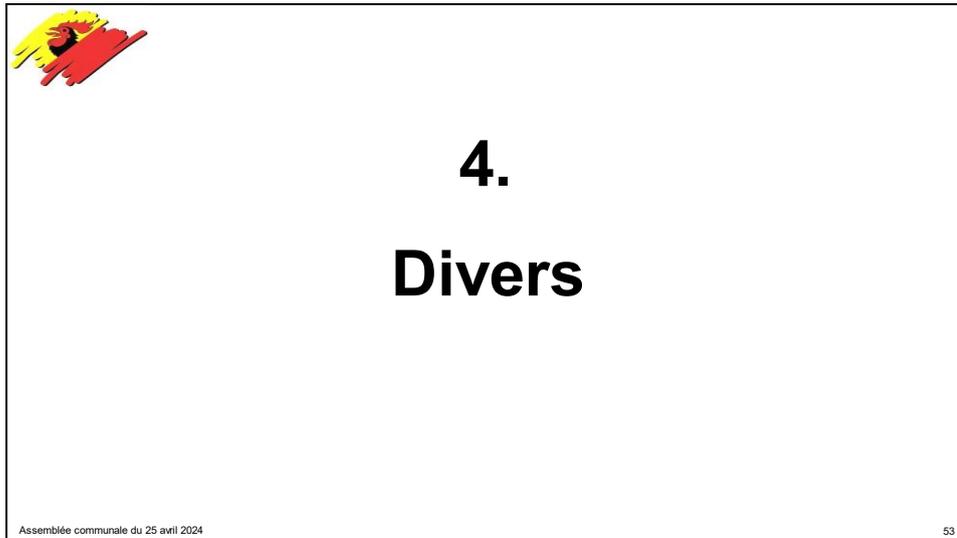
Assemblée communale du 25 avril 2024

52

**Questions : aucune**

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée prend acte du plan financier 2024 à 2028.

## 4. Divers



Avant de donner la parole à l'assemblée, le Conseil communal a quelques informations à communiquer :

Concernant la Crèche la Capucine, depuis le 1<sup>er</sup> avril 2024 nous avons agrandi le site de Treyvaux, nous accueillons les enfants dès 2 mois jusqu'à 4 ans. La crèche Capucine a une capacité de 42 places répartie sur le site de Le Mouret 20 places et celui de Treyvaux 22 places





- Treyvaux
- Ouverture 2022
- Agrandissement 2024
- 20 places Le Mouret
- 22 places Treyvaux

Assemblée communale du 25 avril 2024 54

Concept de stationnement au centre du village, nous sommes toujours dans l'attente du retour des services de l'Etat. Nous les avons relancés à plusieurs reprises et la dernière réponse qu'il nous ont transmise est la suivante :

*« Nous n'avons malheureusement pas les ressources à disposition ces derniers temps pour pouvoir vous faire un retour rapide sur l'objet. »*



- Parking sous l'église
- Place de jeux – école
- Réfection escalier devant petite école



Lors de l'assemblée communale de décembre 2019 nous avons voté un crédit pour la mise à ciel ouvert du ruisseau des Arbagnys.

Aujourd'hui, le projet n'a pas évolué, le propriétaire de la parcelle 2311 où se trouve le départ du ruisseau n'a toujours pas démonté sa grange. Lors d'une demande de modification du PAL en 2014 le service de l'agriculture avait donné un préavis pour déplacer au nord de l'article 2312 RF la surface de 732 m<sup>2</sup> de zone résidentielle faible densité grevant l'article 2311 RF, la surface ainsi dégagée serait réaffectée en zone libre. Cette décision avait été possible sous certaines conditions dont une était que le propriétaire s'était engagé à la démolition de la grange. Aujourd'hui 10 ans après, la grange n'est toujours pas démolie. Le Conseil communal va reprendre les négociations pour la démolition de la grange ainsi que les échanges de terrain pour pouvoir réaliser la mise à ciel ouvert du ruisseau.



- Ruisseau des Arbagnys
- Projet voté en 2019
- Chambre de départ
- Démolition de la grange





- Médecins généralistes
- Été 2025



Assemblée communale du 25 avril 2024

57

Comme déjà annoncé dans le rapport de gestion, un couple de médecins généralistes va reprendre le cabinet de la Doctoresse Pache et ceci pour l'été 2025. Nous reviendrons sur ce point lors de notre prochaine assemblée. Nous vous proposerons l'achat du cabinet ainsi que la réfection des locaux.

Le Conseil en a terminé avec ses présentations et informations, M. Vincent Guillet donne la parole à l'assemblée communale.

### Questions ou remarques :

**Mme Romane Chassot**, Présidente de la Société de Jeunesse Treyvaux-ESSERT :

*Comme vous l'avez sûrement remarqué, nous sommes plusieurs membres de la Jeunesse, présents ce soir afin de vous informer d'un sujet qui nous tient tous à cœur : l'avenir de notre local de Jeunesse.*

*Le 25 mars 2024, la Jeunesse a eu un comité au local de l'UST en présence de Messieurs Vincent Guillet, Jean-Claude Bourqui, Olivier Bourguet et Mesdames Claudine Tornare et Romane Chassot.*

*Lors de cette réunion, nous avons appris que des discussions étaient en cours pour éventuellement transformer le local de jeunesse de la grande école en salle de classe et que, par conséquent, l'avenir de celui-ci dans son usage actuel était compromis.*

*Annoncée lors de notre dernière assemblée extraordinaire du 28 mars dernier, cette nouvelle a surpris et grandement inquiété tous les membres de notre Jeunesse car on nous avait toujours assuré, certes oralement mais sûrement, du maintien de ce local pour nos activités.*

*C'est pourquoi, ce soir, nous avons tenu à être présents pour défendre nos intérêts et pour souligner l'importance capitale de cet espace pour notre société par les points suivants :*

- 1. Il est le centre de nos activités sociales et culturelles qui contribuent au dynamisme de notre commune. En effet, nous l'utilisons pour des événements rassembleurs tels que le théâtre, le souper villageois d'Halloween, les répétitions du 1er mai; la confection des costumes pour les girons, le petit Nouvel-An.*
- 2. Il est vital pour notre pérennité financière. En effet, une grande partie de nos revenus provient de l'ouverture de notre bar après les représentations théâtrales*

*et le souper villageois d'Halloween. La perte de cet espace compromettrait vraiment le financement de nos activités futures.*

3. *De plus, il est déjà bien équipé pour nos besoins spécifiques avec un bar, des frigos, une sono, et d'autres installations essentielles pour nos activités.*
4. *Nous avons appris qu'il a été creusé et aménagé il y a longtemps par des membres de la jeunesse motivés – peut-être certains d'entre vous - et il a toujours répondu aux besoins de notre société et en a fait sa force et sa continuité. Ce lien nostalgique avec ce local emblématique nous rend fiers.*

*Nous vous sommes évidemment très reconnaissants que la Commune nous mette à disposition le local rénové de l'UST à la Perrausa. Cependant, comme discuté lors de notre réunion du 25 mars dernier, cet endroit ne correspond malheureusement pas totalement à nos besoins.*

*Pourtant, une discussion avait eu lieu courant 2023 entre l'ex-président de notre société, Monsieur Antoine Perritaz et Monsieur Jean-Claude Bourqui afin de déterminer nos besoins et souhaits, tels qu'une rigole pour faciliter le nettoyage, des équipements et matériaux simples, etc...*

*Nous craignons qu'ainsi rénové, sans la prise en compte des aménagements précités, ce nouveau local de l'UST soit trop délicat pour l'organisation de nos événements festifs, ce qui risquerait d'occasionner facilement des dégâts et donc frais.*

*Nous comprenons bien sûr le besoin de trouver une solution pour une nouvelle salle de classe. Toutefois, nous espérons que nous arriverons à trouver un terrain d'entente qui permettraient de maintenir ce local à la grande école, dans son utilisation actuelle, à proximité de la grande salle nécessaire à bien de nos activités, au même titre que les autres sociétés utilisatrices de ce bâtiment.*

*Merci de votre attention.*

**M. Vincent Guillet** remercie Mme Romane Chassot. Il informe l'assemblée que le courrier de la Société de Jeunesse avait été adressé au préalable au Conseil communal.

Le Conseil communal comprend la situation. Nous n'avons pas dit qu'on allait « enlever ce local ». Actuellement, nous n'en avons pas besoin car nous n'avons pas besoin d'ouvrir une salle de classe supplémentaire, mais les effectifs augmentent, on saura effectivement le 15 mai l'effectif qui fixera le nombre de classes 2024-2025. La classe supplémentaire ne se fera pas dans le local de Jeunesse. Il sera nécessaire de réorganiser les locaux et peut-être de déplacer l'ACT au sous-sol. L'autre option est l'installation de containers mais ce n'est pas idéal dans une cour d'école et cela a aussi un certain coût. Le but est, tant qu'on peut maintenir ce local, on va le maintenir. A l'aménagement de ce local à l'UST, il est possible encore d'adapter certains aménagements pour que la Société de Jeunesse puisse utiliser ce local. M. Guillet informe d'ores et déjà que le Conseil va revenir vers l'assemblée communale de décembre prochain pour la réfection des vestiaires et améliorer l'enveloppe du bâtiment, afin d'améliorer la situation, ceci afin de permettre que ce local soit utilisé sur toute l'année et pas seulement en été. M. Guillet comprend que le nouveau local de l'UST, qui est tout crépi en blanc, ce n'est pas idéal pour les soirées de la Jeunesse. Il rappelle cependant que l'idée est également de le louer pour d'autres sociétés, organiser des assemblées ou autres. Il faudra aussi que ce local soit « présentable ». Le Conseil communal va tenir compte des remarques de la Société de Jeunesse et rencontrer une nouvelle fois le comité et tenter de trouver une solution tous ensemble.

Pour le moment, il est possible de maintenir ce local de jeunesse mais si on doit ouvrir une nouvelle classe, il faudra prendre des décisions. M. Guillet fait remarquer que le Conseil devra donner des priorités. Le Théâtre de la Jeunesse est joué chaque 2 ans, durant 3 week-ends, l'école c'est toute l'année... Il faudra faire « le pour » et « le contre »...

M. Guillet pense qu'il y a qqc à faire dans le local de l'UST. Y réfléchir encore. Peut-être que la Jeunesse a d'autres propositions de locaux ?

M. Guillet remercie les membres de la Société de Jeunesse pour leur remarque et merci d'être venus pour montrer leur intérêt. Le Conseil communal va tout faire pour soutenir les intérêts de la jeunesse.

**M. Gérald Roulin** précise que ce local est également utilisé par d'autres sociétés, pour des répétitions partielles de chant ou de musique, ou des comités ou des réunions. Il pense qu'une salle de classe pourrait se faire à La Treyjoyeuse, dans les appartements qui sont là-haut.

**M. Vincent Guillet** en prend note. Le Conseil communal va y réfléchir. Deux appartements de La Treyjoyeuse sont aujourd'hui occupés par la Crèche et les deux autres appartements des combles sont loués. Mais le Conseil va réfléchir à toutes les variantes qui peuvent se faire. Il rappelle que ce ne sera pas une salle de classe dans le local de Jeunesse.

**M. Matthieu Papaux** souhaite apporter son appui à la Jeunesse, c'est très bien qu'ils soient présents et qu'ils s'expriment. Il souhaite que lors des discussions, il soit tenu compte également de l'aspect de la sécurité. Au niveau d'un local décentré comme proposé à La Perrausa, il demande de penser également à l'aspect sécuritaire, sans penser au nombre d'occupation des locaux.

**M. Vincent Guillet** fait remarquer que le problème des nuisances sonores n'est pas négligeable au centre du village. Les voisins viennent au bureau communal le lundi matin. C'est à chaque manifestation que cela pose des problèmes. Il faut bien se mettre à la place des personnes qui habitent au centre du village. Bien sûr qu'idéalement, ce serait de maintenir ce local à la grande école, mais on ne pourra pas le garantir. Il faudra dans tous les cas trouver des solutions. Effectivement à La Perrausa, il y a également des habitations, il faudra certainement mettre sur pied des règlements, pour les horaires, etc...

**M. Stéphane Aeberhard** pense qu'il serait possible d'aménager des classes dans le galetas de l'école.

**M. Vincent Guillet** cela mérite d'être étudié. Il faut juste savoir qu'il n'y a pas de chauffage au galetas de la grande école. De plus, tout est plein au galetas, il y a beaucoup de matériel des sociétés locales, de l'école, etc... il faudra aussi penser à stocker ce matériel ailleurs. Ce n'est pas simple, ce serait impossible pour la prochaine rentrée mais cela a le mérite d'être étudié.

**M. Louis Biemann** aimerait faire un peu d'humour. Et si on pensait à refermer une fois le Cartel (la plateforme surélevée à la grande salle de l'école).

**M. Vincent Guillet** regretterait alors qu'il manquerait de la place pour les spectacles, concerts, théâtres, à la grande salle...

**M. Stéphane Aeberhard** demande si au niveau du chemin qui mène à La Perrausa, est-ce qu'il est prévu un entretien ? Il remarque qu'il y a plus d'herbes que de gravier sur ce chemin.

**M. Vincent Guillet** répond que ce n'est pas prévu au budget 2024 mais le Conseil communal prend note de la remarque et nous allons voir pour le remettre en état. Effectivement, la terre reprend le dessus sur l'espace du chemin qui a fortement rétréci.

**M. Sylvain Probst** par rapport au développement du village et au développement du quartier des anciennes usines Favorol Papaux SA, est-ce que cela va demander des investissements supplémentaires à la Commune en infrastructures, en école, l'eau ... ?

**M. Vincent Guillet** répond que c'est difficile à dire. Pour l'heure, on ne sait pas encore le nombre d'habitants qui pourraient arriver. Il faut savoir que nous n'avons plus aucune zone à bâtir à Treyvaux, tout est construit, M. Guillet voit plutôt que la zone Favorol-Papaux permettrait à notre Commune de maintenir notre Cercle scolaire. Ce projet, il faudra plusieurs années pour aboutir. Les enfants « nouveaux quartiers » actuels vont grandir et, peut-être d'ici 10 ans, il faudra renouveler les effectifs des écoles. Ces enfants seront les bienvenus. Pour les autres infrastructures scolaires et sportives, nous avons prévu un crédit d'étude  
L'eau, nous avons un projet d'exploitation de la source du Moulin, la Commune ne devrait pas avoir de souci avec ça.  
Les autres infrastructures devraient suffire, sans trop de problème.

**M. Arthur Müller** Rénovation de la place de jeux, ce sera pour quand ?

**M. Vincent Guillet** répond qu'on attend la réponse du canton pour l'aménagement de la place de parc, et la rénovation de la place de jeux est compris dans le projet. Les services prennent beaucoup de temps pour obtenir des réponses. C'est très complexe. On aimerait aller beaucoup plus vite, mais on ne peut pas malheureusement...

*La parole n'est plus demandée*

*Arrivés au terme de cette assemblée, au nom du Conseil communal, M. Vincent Guillet tient à vous remercier chaleureusement les citoyennes et citoyens pour leur participation à cette assemblée communale. Vos idées, vos questions et vos préoccupations sont essentielles pour le bon fonctionnement de notre commune. Ensemble, nous pouvons construire un avenir meilleur pour tous.*

*M. Guillet les encourage à continuer à s'impliquer dans la vie de notre commune, que ce soit en participant aux réunions, en proposant des idées ou en s'engageant bénévolement. C'est grâce à l'engagement de toutes et tous que nous pouvons faire progresser notre commune et répondre aux besoins de ses habitants.*

*N'oubliez pas que votre voix compte et que vos actions peuvent faire la différence. Ensemble, nous sommes plus forts. M. Guillet remercie ses collègues du conseil communal pour leur engagement et leur travail tout au long de l'année, ainsi que tout le personnel communal de l'administration et de l'exploitation.*

*Il remercie les citoyennes et citoyens de leur attention, et leur souhaite une excellente de fin de soirée et un bel été.*



## Bonne soirée



Assemblée communale du 25 avril 2024

58

L'assemblée est levée à 21h05

### AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Secrétaire

Le Syndic

Sandra Maradan

Vincent Guillet